



## Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : [mairie.bouquet@orange.fr](mailto:mairie.bouquet@orange.fr)

Site internet : [www.mairiedebouquet.com](http://www.mairiedebouquet.com)

### **Compte –rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 février 2017**

Le 20 février 2017 à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Catherine Ferrière, maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Gillian Colledge, Valérie Ménard, Serge Perles, Hélène Ruffenach

Absents excusés : Sylvie Revillon, Christian Banides, Serge Quintane

Procuration de Sylvie Revillon donnée à Fabienne Guessab

Valérie Ménard est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18 heures.

#### **1. Délibération concernant le PLUI de notre intercommunalité Alès Agglo**

Madame le Maire rappelle que le transfert des PLU aux EPCI (pour nous à Alès Agglo) est prévu par la loi à l'échéance du 27 mars 2017. De ce transfert découlera l'élaboration et la mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce transfert est automatique sauf minorité de blocage : si 25% des communes représentant 20% de la population disent non à la mise en place de celui-ci avant cette date.

Pour information, Catherine Ferrière explique que la situation est complexe car les 73 communes qui composent l'Agglo ont des situations très disparates. À l'issue du dernier comité des maires, il semble qu'il y aura une minorité de blocage. En effet ce taux devrait être atteint avec des communes péri-urbaines peuplées qui s'opposent à la mise en place d'un PLUI maintenant. Ainsi que l'opposition de beaucoup de petites et moyennes communes qui sont en cours d'élaboration de leur PLU, qui ont engagé des dépenses importantes et veulent le finaliser.

Après avoir discuté et apporté des arguments complémentaires :

- Le PLU de Bouquet a été finalisé récemment : il a été voté le 11 avril 2016, validé par le contrôle de légalité de la Préfecture, et opposable depuis le 16 juin 2016.
- Le coût pour la commune a été important et le coût pour l'Agglo sera considérable (donc pour nous)
- Le PLU de la commune répond aux exigences du SCoT et donc sera repris à grand frais par la nouvelle étude sans véritable changement de contenu

Le conseil municipal délibère :

« Acceptez-vous le transfert et la mise en œuvre du PLUI à Alès Agglo au 27 mars 2017 »

0 vote pour, 0 abstention, 8 contre

## **2. Délibération concernant la maîtrise d'œuvre pour l'assainissement**

Fabienne Guessab, adjointe à l'urbanisme, présente le devis du bureau d'études Gaxieu pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement. Elle explique que c'est ce bureau d'études qui a réalisé le pré projet avec compétence, disponibilité et sens du dialogue.

Le devis est de 24 000 € HT, ce qui entre dans le cadre légal d'un vote simple.

Le conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre à la société Gaxieu par un vote à l'unanimité. 8 voix pour

## **3. Échange de parcelles entre la commune et un particulier pour la création de la STEP**

Catherine Ferrière explique les modalités de cet échange.

Suite à l'accord préalable passé avec Bernadette Massot le 21 septembre 2015 pour l'acquisition par la mairie de sa parcelle cadastrée section A n°514 de 13 500 m<sup>2</sup> qui servira à l'implantation de la STEP pour l'assainissement, nous devons prendre une délibération pour finaliser un échange avec ses héritiers : Tiffany, David et Guillaume Larroze.

Après entretien avec eux, nous proposons d'échanger leur parcelle avec les deux parcelles communales situées dans le même secteur : la parcelle cadastrée section B n°827 de 2894 m<sup>2</sup> et la parcelle section B n°831 de 6162 m<sup>2</sup> = 9056 m<sup>2</sup>) plus l'équivalent du solde de 4444 m<sup>2</sup> sera en bois sur pied sur un terrain communal. Nous avons fait appel au responsable ONF pour qu'il estime un volume de bois correspondant à la différence. Cette coupe donnée en échange se fera sur une parcelle communale : section A n°661 près de la route départementale D 37. Une surface sera délimitée sur ce terrain correspondant à la quantité de bois estimée.

Nous saluons et remercions Bernadette Massot et ses enfants pour leur sens de l'intérêt général. Bernadette Massot comprenait ce projet concernant la salubrité publique. Le respect de l'environnement faisait partie de ses préoccupations. Ses enfants partagent ces préoccupations.

Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le maire, Catherine Ferrière demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour procéder à cet échange chez le notaire.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

## **4. Mise à jour du tableau du classement des voies communales**

Catherine Ferrière rappelle que le classement des voies communales de la commune a été établi en 1962 suite à une circulaire de l'état de 1961 (délibération du 30 octobre 1962). Ce classement ne comprenait que deux voies communales à caractère de chemin (VCC) du Puech au Mas Ravin et du Pont sur la D 147 au hameau de Suzon.

Les tracés ne correspondent plus exactement à ceux d'aujourd'hui. Dans ce classement deux rues étaient classées en VCR (voie communale à caractère de rue).

Les noms des rues ayant été validés, et transmis au cadastre, il est important que les documents communaux soient cohérents, d'autant que l'avenir des communes est incertain.

Fabienne Guessab précise que les longueurs de voies communales entrent dans le calcul complexe des dotations.

Après présentation des plans de ces voies, du tableau de classification et discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise à jour de cette classification.

Dès le retour du contrôle de légalité de la préfecture les documents seront accessibles sur le site de la mairie.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

## **5. Mise en place du règlement et vote des tarifs des concessions du cimetière**

Gillian Colledge qui a finalisé le dossier présente le nouveau règlement et les tarifs du cimetière.

Les travaux d'agrandissement touchent à leur fin et les emplacements pourront désormais se faire en terre, mais aussi pour les urnes funéraires dans un columbarium.

Ce nouveau règlement a été élaboré à partir de celui en vigueur dans l'ancien cimetière, du dossier commencé par Yves Jouano, des tarifs actuels dans les communes voisines de même taille. Ce règlement est conforme aux modes d'inhumations actuelles.

Le règlement sera consultable sur le site web de la mairie.

### **Tarifs :**

| Emplacement                 | 15 ans | 30 ans | 50 ans | perpétuelle |
|-----------------------------|--------|--------|--------|-------------|
| Classique 1mx2m             | 250    | 450    | 750    | -           |
| Niche columbarium           | 100    | 200    | 400    | -           |
| Plaque commémorative murale | -      | -      | -      | 75          |
| Dispersion des cendres      |        |        |        | gratuit     |

Vote à l'unanimité du règlement et des tarifs : 8 voix pour

## **6. Participation financière au centre de loisirs la Ribambelle**

Catherine Ferrière présente la demande de participation du centre de loisir« la Ribambelle » pour l'accueil en 2016 de 5 enfants de la commune pendant les vacances scolaires.

La participation de la mairie s'élève à 4 € par enfant et par jour. Le total est de 692 € pour 173 jours de fréquentation.

Le coût restant à la charge des familles est de 13, 00 euros par jour et par enfant.

Après discussion, le conseil municipal renouvelle son accord de participation à cette prise en charge qui est très appréciée par les enfants et les parents pour la qualité de son accueil éducatif.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

## **7. Questions diverses :**

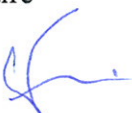
### **Demande de l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire**

Catherine Ferrière informe le conseil municipal qu'il y a la possibilité de demander une aide au titre de la réserve parlementaire à Monsieur Fabrice Verdier, député de notre circonscription. Elle propose de solliciter une aide de 1500 € pour l'achat de panneaux d'affichage dans le cadre de l'accès à l'information aux points stratégiques de la commune.

Vote à l'unanimité : 8 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h 40.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE